

PUBLIC CONCERNÉ : Personnel des E.R.P. (Type U et J)



DURÉE TOTALE :

1 h

(suivant superficie de l'établissement)

OBJECTIFS :

- Contrôler le comportement des équipes,
- Contrôler l'application et la validité des consignes de mise en sécurité,
- Sensibiliser le personnel à leurs missions..

PRÉ-REQUIS :

Connaître les consignes incendie de son établissement.

RÉFÉRENTIELS :

Code du Travail, règlement E.R.P., Code de la construction et de l'habitation.

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE MISE EN SÉCURITÉ - DURÉE : 1 h

- Le formateur prend connaissance des consignes, des conditions du transfert horizontal et de l'organisation,
- Il vérifie les zones de refuge et la disponibilité du matériels de sécurité,
- Lancement de l'exercice par DM (si clefs de réarmement) ou DI (si code de réarmement par S.S.I.),
- Contrôle du temps passé pour la réalisation de la translation horizontale,
- Contrôle de la zone de refuge,
- Briefing du temps passé et des incidents de parcours, rappel du rôle du personnel,
- Un rapport d'évacuation écrit est transmis dans les jours suivant l'exercice.

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES :

Grille de contrôle et chronomètre. Une machine à fumée est fournie sur demande.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Apprentissage des savoir-faire par l'exercice, préparation de l'exercice sur le site et visite de l'établissement.

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES :

Extrait des articles réglementaires, rapport d'exercice.

Validation par attestation individuelle de fin de stage

EUROFEU SERVICES

12, rue Albert REMY • 28250 SENONCHES

www.eurofeu.fr

0 820 90 18 18 Service 0,09 € / min + prix appel



TÉLÉCHARGER CETTE FICHE